Décembre 2021

FO Com dit OUI
À L'ACCORD DE MÉTHODE

FO Com a pris ses responsabilités et signe cet accord, en raison d'avancées notables pour les postiers de la BSCC.

Un accord de méthode qui va durer 1 an et sera valable jusqu'au 31 décembre 2022. Il se divise en deux grandes parties :

- des mesures immédiates,
- quatre chantiers ouverts aux signataires.

Pour les mesures immédiates

- **2 800** recrutements de facteurs en CDI de novembre 2021 à décembre 2022.
- **220** recrutements en CDI dans les PICS pour la même période, avec une priorité pour les alternants, CDD, CDI intérimaires, intérimaires.
- **6 850** promotions en 2022, dont 1000 pour les PICS.
- La prime de mobilité fonctionnelle sera portée à **500 euros**.
- La prime de **7 €** pour les facteurs polyvalents sera maintenue et élargie à d'autres positions de travail.
- La demande d'analyse des tournées sera traitée dans les 2 mois et les mesures consécutives à l'accompagnement devront être prises en compte dans un délai de deux mois suivant l'accusé de réception de la demande.
- Les modifications d'organisation inopinées ne pourront excéder **30 jours par facteur sur l'année** et 10 jours supplémentaires sous réserve de volontariat (ces 10 jours faisant l'objet d'une prime de 7 €/jour).
- Une prime de **200 €** pour tous les agents ayant une coupure déjeuner avec effet rétroactif au 1er mai 2021.
- Les agents S3C travaillant sur les sites de la BSCC se voient intégrés dans le dispositif prime d'équipe.
- Une prime de **4 000 €** sera octroyée dans le cas d'une évolution de la fonction de RE vers ROP, avec la possibilité de **1 000 €** supplémentaires négociés sur les territoires.

- Les RE qui ne bénéficient pas du service actif et qui n'ont pas exercé de fonctions comportant des facteurs de pénibilité, pourront à titre dérogatoire, accéder au **TPAS à partir de 57 ans et 6 mois**.
- Une position de ROP III.2 est créée. La cible est de 30 % en III-2 et 70 % en III-1.
- Une prime d'équipe est actée pour les PICS avec un montant de référence annuel cible de **300 €** pouvant évoluer jusqu'à 450 € en cas de surperformance.

Les différents chantiers ouverts aux signataires

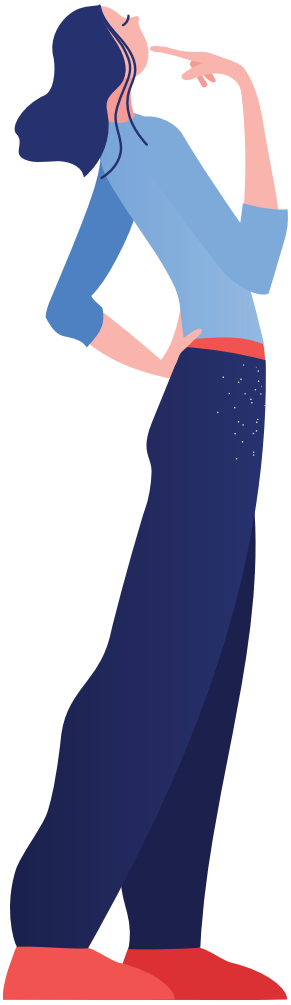

- L'accompagnement des agents et des encadrants de proximité dans leur évolution professionnelle avec en particulier :
  - les parcours professionnels,
  - la mobilité,
  - la formation,
  - la promotion,
  - le maintien dans l'emploi des personnes concernées par des restrictions d'aptitudes.
- La tournée de distribution et les conditions de travail des postières et postiers des métiers de la distribution et de leurs encadrants.
- Les évolutions du métier de facteur guichetier et leurs éventuels impacts en termes de classification.
- Les métiers du traitement.

FO Com continuera à revendiquer pour préserver les emplois, les promotions et améliorer vos conditions de travail. Nous serons présents en 2022 pour ces 4 chantiers et défendrons vos intérêts.

Agir à vos côtés

Plus d'infos sur notre site

Suivez-nous